

Linky : un jugement pourrait autoriser le retour des anciens compteurs

Par **Amandine Jonniaux** le 14 septembre 2023 à 14h00

Les compteurs Linky pourraient bien être retirés en France, après la tenue d'un jugement historique



Depuis leur mise en circulation en 2015, le compteur Linky – **puis son successeur le Pinky** – a cristallisé bon nombre de tensions chez les usagers. Destiné à remplacer tous les anciens compteurs particuliers et professionnels d'ici la fin de l'année 2024, l'appareil offre plusieurs avantages. Le plus important est la possibilité de relever à distance la consommation énergétique. Concrètement, un technicien n'a plus à passer une fois par an chez vous pour effectuer un relevé manuel du compteur, tout est pilotable depuis un espace centralisé dans les locaux de la marque. Cette connectivité permet aussi de **contrôler certains paramètres à distance**, afin d'effectuer des interventions simples sans avoir à déplacer un réparateur. Autant de fonctionnalités qui permettront aux usagers d'économiser sur les frais de déplacements et d'intervention, mais aussi de suivre plus précisément leur consommation énergétique.

Depuis sa mise en place dans les foyers, le compteur **Linky inquiète certains détracteurs**. Accusé de surveiller la population et d'envoyer des ondes électromagnétiques nocives capables de déclencher maux de tête, vertige et anxiété, l'appareil fait régulièrement l'objet de critiques, sans jamais avoir été officiellement inquiété. Jusqu'à aujourd'hui.

Un jugement sans précédent

Convaincue que le compteur vert lui provoquait des maux de tête, une femme de 84 ans s'est lancée il y a quelques années dans un procès contre Enedis. Cette plainte n'est pas la première du genre, mais son verdict lui, est historique. Le 10 juillet 2023, le jury a rendu son délibéré, en donnant raison à la plaignante. Cette dernière étant parvenue à rassembler assez de preuves pour corroborer ses accusations, elle a finalement obtenu **le retrait de son compteur**, et la réinstallation de son ancien modèle, dépourvu de toute communication sortante.

Si ce cas est pour le moment isolé, la décision du juge n'est pas sans conséquence. Elle pourrait bien faire office de jurisprudence à l'avenir, en **autorisant la désinstallation des compteurs Linky**

de manière systématique en cas de procès. L'installation des nouveaux compteurs pourrait d'ailleurs s'arrêter, au moins temporairement, afin de laisser la place à Enedis pour accueillir la situation, et réagir à tête reposée. À plus long terme, une enquête pourrait également être ouverte pour évaluer une bonne fois pour toutes la concentration, les effets et les risques des compteurs connectés — et plus généralement des ondes électromagnétiques sur la santé des usagers. Rappelons que personne n'est épargné.

Cette semaine, **l'iPhone 12 a été retiré des ventes** après que l'ANFR ait pointé du doigt un dépassement des limites de débits d'absorption spécifique (DAS) fixées par la réglementation européenne.

Source: <https://www.journaldugeek.com/>